

4. Catalogage : prise en compte des éditeurs en 219

Decalog participe à deux groupes de travail liées à la formalisation structurelle et technique du FRBR-LRM :

- Nous participons à toutes les réunions des éditeurs organisées par le groupe « Transition Bibliographique ». Pendant ces réunions, l'objectif est d'étudier avec les agences bibliographiques que sont la BnF et l'ABES les impacts dans les SIGB des bibliothèques des modifications qu'elles souhaitent opérer dans leurs données.
- Decalog fait également partie du CfU (Comité français UNIMARC - <https://www.transition-bibliographique.fr/systemes-et-donnees/comite-francais-unimarc>) dont le but est de formuler, pour la France, des évolutions du format UNIMARC d'échange en cohérence avec le Groupe « Transition Bibliographique ».

Dans ce cadre, nous lançons régulièrement des modifications dans Decalog SIGB pour progressivement prendre en compte ces changements lorsqu'ils sont actés.

La BnF a modifié le champ dans lequel les éditeurs sont indiqués, passant ainsi d'un champ 210 au champ 219. Nous avons donc amélioré notre algorithme de récupération des notices pour parcourir le champ 219 (en plus du 210, qui peut encore être utilisé par certains fournisseurs de notices).